Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260331-DCM2026_028-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi trente et un mars deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 24 mars 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, adjoints au Maire, René DAULY, Didier QUINTIN, Jérôme CHEVRIER, conseillers délégués, Anne-Cécile BODENES, Aurélie MASSON, Christophe BOITARD, Élodie MICHEL, Miguel REBOURS, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Régis LANCIEN.

Absents : Solenn MEURO (pouvoir à Martine CARIMALO), Christelle VARGIU (pouvoir à Rémi BLANCHARD), Damien POSSEME (pouvoir à Vanessa MORIN)

Secrétaire de séance : François NEVEU

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Absents : 3

DCM2026/028 : DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE – PARTICIPATION COURSES BMX

Madame Le Maire informe le conseil qu'Ilies LUCAS, jeune Carreucois de 12 ans est passé dans la catégorie Pilote national depuis le 1er janvier 2026. A ce titre, il est amené à se déplacer à travers la France entière afin de participer aux coupes de France. Il va également avec cette catégorie se déplacer en Europe
Tous ces déplacements ont un coût financier important.

C'est pourquoi, l'association Luca's Riders sollicite la Commune pour une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € pour la participation de Ilies LUCAS aux coupes de France et coupes d'Europe de BMX**
- **AUTORISE Mme Le Maire à verser 500 € à l'association Luca's Riders Côtes d'Armor.**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260331-DCM2026_028-DE

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ.

Le secrétaire de séance
François NEVEU